

Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs.

En ce début d'année, malheureusement marqué par des événements tragiques et hautement condamnables, le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux de santé et de réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Je profite de ce début d'année pour remercier très sincèrement :

- Tous les bénévoles, dirigeants et membres des associations de notre commune. Ils apportent à travers toutes leurs manifestations de la vie, du lien et une convivialité indispensable et précieuse aujourd'hui.

- Les bénévoles de notre bibliothèque qui reçoivent les enfants des écoles et les lecteurs de notre commune toutes les semaines avec toujours autant de bonne humeur et de disponibilité.

- Les pompiers pour leur engagement, leur réactivité et leurs compétences mises au service d'autrui.

- L'équipe municipale pour sa présence et son dévouement au service de ses concitoyens.

Je sais le temps, l'énergie et l'investissement que cela représente mais aussi les satisfactions qui en découlent.

- Un merci tout particulier à Marianne pour sa disponibilité et ses compétences et à Serge pour ses 22 années passées au service de la commune.

Que cette nouvelle année vous soit douce.

Bonne lecture à tous !

Cordialement vôtre.

Vœux 2015

Michèle BROUSSE, Maire

Patrick DELTOUR, Bernard LOUBARESSE, Laurent
BOUCHICHE, Adjoint

Brigitte PETITCOLLOT, Solange BRUT, Chantal LEGRIX, Eric
PERRON, Julien VERMOREL, Patrice PAGES, Nicolas
DUVERT, Conseillères et Conseillers,

*vous souhaitent une année pleine de joie, de bonheur et de
santé.*



Bienvenue aux nouveaux habitants

Etat civil de l'année 2014

Nous avons, cette année, clôturé le registre d'état civil avec :

- 4 Naissances:

Maë CAYLA SAVAJOL,

Capucine PASSELAIGUE DISSET,

Fantine BORY,

Kiara CHAUSSARD

Félicitations aux parents

- **1 Mariage :**

Julie BESQUEUT et Frédéric MERLE

Félicitations aux mariés

- **9 Décès :**

Simone ROUVET,

Alain DECROIX,

Georgette DICHAMP

Henriette BOL,

Jean RIBEYRE,

Christiane AMBLARD

Gilles TOUCHEBOEUF,

Michel MARTIN,

Bernard LEMONON

Condoléances aux familles



Notre commune compte officiellement au 1^{er} janvier 2015 : **468** habitants (chiffres de l'INSEE).

Départ en retraite de Serge BESQUEUT

Le 16 avril 1992 Serge BESQUEUT prend ses fonctions d'employé communal à Manglieu.

Il débute avec peu de matériel et n'a pas de local pour travailler, mais cela ne l'empêche pas d'avancer, et c'est très souvent dans son propre garage que Serge officie.

Les choses évoluent au fil du temps, un local est construit et la municipalité se dote de matériel.

En parallèle Serge se forme et s'adapte à tous ces changements successifs afin de mener à bien toutes les missions qui lui sont confiées.

Depuis le mois d'octobre, Serge transmet à Guillaume toutes les connaissances qu'il a de notre commune, tant dans le domaine de la voirie que des bâtiments communaux.

Le binôme a également profité de ce temps pour accomplir certains travaux qui auraient été plus compliqués à faire par une personne seule.

Aujourd'hui « l'heure de la retraite a sonné » et la municipalité a souhaité remercier Serge pour son implication et sa disponibilité au service de la commune tout au long de son parcours.

C'est pourquoi le 23 décembre 2014, après sa dernière journée de travail à la commune de Manglieu, le conseil municipal, ses collègues ainsi que l'équipe enseignante se sont réunis afin de lui souhaiter une excellente retraite.

L'occasion pour chacun de lui offrir quelques cadeaux afin qu'il puisse s'adonner pleinement à ses passions favorites : pêche, lecture et séjour découvertes. Il a également reçu un pêle-mêle de photos retraçant des moments de travail particuliers et un très grand nombre de messages de sympathie et de dessins de la part des élèves de l'école.

Ce fut un grand moment d'émotion...

Nous lui souhaitons une excellente retraite.

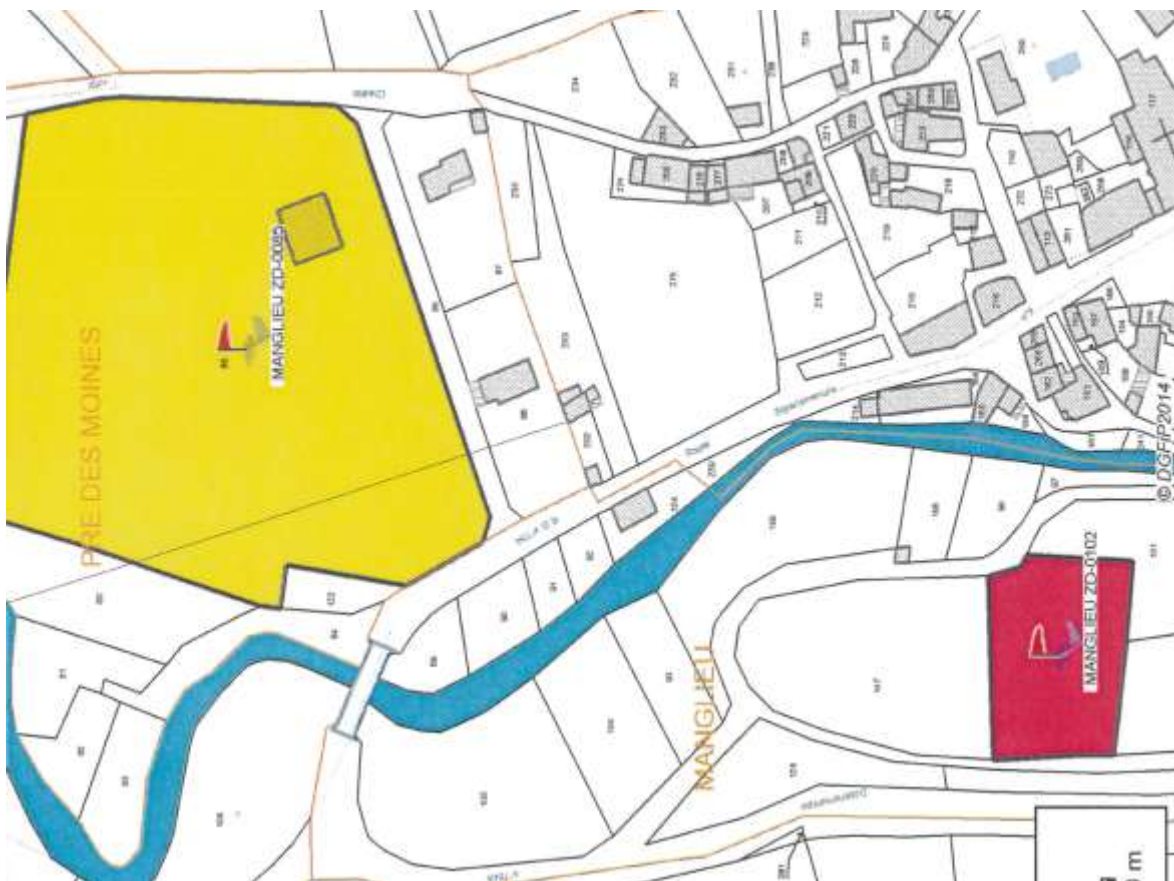


Vente d'herbe 2015

Comme chaque année la commune de MANGLIEU, procède à un appel d'offres, au mieux-disant, pour la vente d'herbe de la parcelle communale cadastrée ZD 85 située à l'entrée nord du bourg de MANGLIEU.

Cette année la commune propose aux personnes intéressées la vente d'herbe de la parcelle ZD 102.

Les offres devront être formulées sous pli cacheté *pour chacune des parcelles* à adresser à la mairie avant le 10 février 2015 minuit.



Les soumissionnaires sont informés de prendre l'engagement de couper l'herbe avant le 26 juin 2015 et de libérer le ou les terrains en cause à la date du 15 novembre 2015.

Assainissement

Depuis la mise en service du réseau d'assainissement tranches 1 et 2, une maintenance hebdomadaire du système est assurée. Quelques problèmes ont été constatés au niveau des pompes de relevage.

Des objets clairement identifiés y sont retrouvés comme par exemple : lingettes, serviettes hygiéniques, peaux de clémentines, dissolvants peinture, etc...

Nous demandons à chacun de ne pas rejeter ce genre de choses ou tout autre objet dans le réseau d'assainissement, au risque d'endommager les pompes et d'accroître considérablement les coûts de fonctionnement.

Merci de votre compréhension et de votre vigilance.



Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et télé-assistance

Allocation Personnalisée d'Autonomie

Pour les **personnes âgées de 60 ans ou plus**, qui vivent à domicile, dans une famille d'accueil agréée ou dans un établissement accueillant les personnes âgées (maison de retraite, foyer-logement, ...), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, financée par le Conseil général du Puy-de-Dôme, constitue une **aide financière pour aider à vivre mieux.**

Pour les personnes qui vivent à domicile : selon vos ressources et votre degré d'autonomie, l'APA vous apporte une allocation qui permet de financer un plan d'aide facilitant votre vie à domicile. Le Conseil général verse directement la prestation au service d'aide à domicile.

Pour les personnes qui vivent en établissement : pour faciliter la gestion de l'APA, le Conseil général du Puy-de-Dôme verse directement la prestation à l'établissement.

Attention : Il reste à la charge du résident le complément des frais d'hébergement et le ticket modérateur.

Conditions :

L'APA ne peut être accordée qu'aux personnes âgées de 60 ans et plus.

L'APA s'adresse aux personnes qui, au-delà des soins qu'elles reçoivent, ont besoin d'être aidées pour accomplir les actes de la vie quotidienne, ou dont l'état de santé nécessite une surveillance.

La grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources) permet d'évaluer le degré de perte d'autonomie des demandeurs.

A domicile, cette perte d'autonomie est appréciée par un médecin du Conseil général. En établissement, elle est effectuée sous la responsabilité du médecin coordinateur ou, à défaut, de tout médecin conventionné.

La résidence : Pour prétendre au bénéfice de l'APA, le demandeur doit attester d'une résidence stable et régulière en France. Au regard de la loi et du code de l'action sociale et des familles, cette disposition recouvre deux catégories de personnes :

- celles de nationalité française ayant leur résidence en France,
- les personnes étrangères titulaires d'un titre de séjour en cours de validité.

Si la condition de résidence stable et régulière n'est pas remplie, le demandeur peut toutefois bénéficier de la prestation. Mais il doit alors se faire domicilier auprès d'un organisme public social ou médico-social, agréé conjointement par le représentant de l'Etat dans le département et par le Président du Conseil général.

Cet organisme peut être :

- un centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS ou CIAS),

- un centre local d'information et de coordination (CLIC),
- un organisme régi par le code de la mutualité, un service d'aide à domicile agréé.

A NOTER : la loi définit une condition de résidence et non de nationalité. Les personnes étrangères peuvent donc prétendre à l'APA, dès lors qu'elles remplissent les conditions d'âge, de résidence et de perte d'autonomie prévues par la loi, et qu'elles attestent d'une carte de résidence ou d'un titre de séjour régulier.

Démarches à suivre pour demander le droit à l'APA

Etape 1 : Compléter le dossier de demande. Ce dossier peut être retiré en mairie ou téléchargé sur le site du Conseil général.

Une fois le dossier complété, faites **remplir le certificat médical** par le médecin traitant et **retourner le dossier complet** par courrier au :

Conseil général du Puy-de-Dôme

Service Aide Sociale Prestations

24, rue Saint-Esprit

63033 Clermont-Ferrand Cedex 01

Etape 2 : Les services du département disposent de dix jours pour accuser réception du dossier complet du demandeur ou l'informer des éventuelles pièces manquantes. Dans ce second cas de figure, et dès réception de ces justificatifs, les services ont à nouveau dix jours pour accuser réception et informer le demandeur que son dossier est désormais complet.

Etape 3 : Le médecin du Conseil général se rend à votre domicile pour évaluer le degré de perte d'autonomie selon la grille nationale de dépendance (AGGIR) : si vous êtes susceptible de bénéficier de l'APA, une assistante sociale établira ensuite un plan d'aide à votre domicile.

Etape 4 : Après instruction de votre dossier, le Conseil général vous informe du montant de votre prestation.

Télé-assistance

À travers la **télé-assistance**, le Conseil général du Puy-de-Dôme apporte une réponse concrète et efficace au souhait légitime de toute personne âgée de continuer à vivre chez elle, en autonomie. Il s'agit d'une démarche volontariste de la collectivité départementale, en partenariat direct avec les communes puydômoises qui participent financièrement au maintien à domicile de nos aînés. Ce système d'assistance à distance rassure également leurs familles qui savent qu'au moindre problème leur aîné peut entrer en contact avec un sapeur-pompier et/ou un médecin du CODIS-SAMU. Depuis 20 ans aujourd'hui, ce service est **ouvert à toute personne de plus de 65 ans isolée, fragilisée par la maladie, le grand âge ou un handicap**. Il est installé gratuitement et rapidement. La redevance est modulée selon les ressources de l'abonné. Autant d'atouts qui font que plus de 3 000 seniors bénéficient de la télé-assistance et confirment le Conseil général dans sa politique solidaire en faveur des puydômois les plus âgés.

Quels sont les prérequis ?

Une **prise électrique** et une **ligne téléphonique fixe** suffisent pour installer le transmetteur.

Comment en bénéficier ?

Le **dossier d'abonnement** peut être retiré en mairie, ou circonscription d'action médico-sociale dont vous dépendez.

La validation de la demande est **d'abord effectuée par le Maire** ou le **Président du CCAS**, avant d'être instruite par le Conseil général.

Grâce au partenariat avec les communes du département subventionnées, le dossier d'abonnement est disponible à la mairie du lieu de votre résidence.

L'installation du dispositif est gratuite et effectuée par des sapeurs-pompiers dans les 8 jours à réception du dossier. **La redevance est calculée en fonction des revenus** et se situe pour le bénéficiaire entre 5,97 € et 34,40 € par mois.

ADIL 63



Pour toutes vos questions en matière d'habitat, de projet immobilier, de travaux d'amélioration, de vente ou location de logement, dans l'individuel ou la copropriété, demandez des conseils d'experts avant d'agir !



Contactez le guichet unique, neutre et indépendant
l'ADIL 63 Espace INFO ÉNERGIE
à la Maison de l'Habitat à Clermont-Ferrand

Renseignements :

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand), ou encore par le **Point visio public** installé dans votre communauté de communes.

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.

Des **permanences juridiques** sont assurées dans cinq villes du département :

• **AMBERT** : Annexe de la Mairie - Tél. 04 73 82 07 60.

Le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.

• **COURNON** : Maison des Citoyens - 15, impasse des Dômes
Tél. 04 63 66 22 66. Les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.

• **ISSOIRE** : Centre Social de la CAF - 15, rue du Mas - Tél. 04 73 89 17 24.

Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.

• **RIOM** : Mairie annexe - 5 mail Jost Pasquier - Tél. 04 73 33 71 18.

Les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.

• **THIERS** : 12 rue Barante - Tél. 04 73 80 90 07.

Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.



ADIL 63 / Espace INFO→ ÉNERGIE
129, avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 30 75 – Fax : 04 73 42 30 78
contact@adil63.org - Site : www.adil63.org

Atelier Nutrition Santé Séniors

Notre proposition de mettre en place sur la commune ces ateliers a reçu un accueil favorable auprès des séniors.

Une réunion d'information en présence de l'animatrice de ces ateliers aura lieu le mercredi 4 mars 2015 à la salle des fêtes de Manglieu à 14 heures.

Rappel :

- ces ateliers existent grâce aux actions de l'ARSEPT (Association Régionale Santé Education et Prévention sur les Territoires de l'Auvergne) qui visent la prévention santé et la préservation de l'autonomie,
- ces 10 ateliers sont ouverts à toute personne de 55 ans et plus et sont animés par des professionnelles (diététicienne – conseillère en économie sociale et familiale),
- le coût des 10 séances s'élève à 20 euros par personne. Le CCAS, finançant ce programme à hauteur de 50 %, chaque participant devra régler 10 € lors de son inscription.

Il reste encore quelques places. Si vous souhaitez participer à ces ateliers, merci de vous inscrire rapidement en Mairie.

CCAS

Le 7 décembre 2014 lors de l'après-midi festive organisée par le CCAS au profit des personnes de notre commune ayant plus de 65 ans, une quarantaine de convives s'est retrouvée à la salle des fêtes pour échanger autour de la traditionnelle bûche accompagnée de quelques bulles.

Le Folklore Isoirien a rythmé ce moment de convivialité avec bon nombre de danses et autres histoires cocasses et régionales brillamment contées par un enfant du pays.

Les membres du CCAS remercient tous les participants.

Rendez-vous pour la prochaine édition !!!



Corps des Sapeurs-Pompiers

« Intervention hors du commun »

La nuit du 4 au 5 janvier 2015, 3 heures du matin les bips retentissent plusieurs fois de suite. L'appel est d'autant plus urgent qu'il s'agit d'un accouchement, lieu-dit Les Fourguis.

L'équipe arrive sur les lieux et très vite les choses se précipitent car à 3h19 ENZO pleure dans les mains des sapeurs-pompiers de Manglieu.

Ils sont ensuite épaulés par leurs collègues de Vic le Comte puis par une équipe du SAMU.

ENZO et ses parents ont été transportés vers la clinique de la Chataigneraie.


La municipalité tient particulièrement à féliciter le corps des sapeurs-pompiers de la commune pour son dévouement et son efficacité à intervenir rapidement en toutes circonstances et adresse au petit Enzo ainsi qu'à ses parents tous ses vœux de bonheur.

Petite anecdote :

Le dernier acte de naissance établi en mairie de Manglieu a été fait il y a 25 ans. Cette naissance avait également eu lieu aux Fourguis.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur</i>	<i>Type de manifestation</i>	<i>Commentaire</i>
<i>JANVIER</i>				
29 JANV	Salle des Fêtes	Ensemble à Manglieu	Remue-méninges : Germaine Tillion, Auvergnate, ethnologue et résistante par Marcelle Jean-Baptiste	19 h 00
<i>FEVRIER</i>				
21 FEV	Salle des Fêtes	Amicale des Sapeur- Pompier		18 H 00
28 FEV	Salle des Fêtes	Amicale Laique	Moules frites	Sur réservation
Date à définir	Salle des Fêtes	Association des Jeunes	Concours de belote	
<i>MARS</i>				
26 MARS	Salle des Fêtes	Ensemble à Manglieu	Remue-méninges : Les Marianne par Françoise Fernandez, Historienne	19 H 00
<i>AVRIL</i>				
26 AVRIL	Sauxillan ges	Club des Aînés	Thé dansant	14h30 Sur réservation
Date à définir	Salle des Fêtes	Association des Jeunes	Repas à thème	

MAI

1 ^{ER} MAI		Amicale Laique	Randonnée « La Ronde du Muguet »	
28 MAI	Salle des fêtes	Ensemble à Manglieu	A la découverte des chauves-souris par l'association "Chauve- Souris Auvergne"	20 H 00

Le mot des associations

Amicale laïque

Pour la deuxième année consécutive nous avons accueilli la troupe "Touchatou" pour le spectacle de Noël, qui a eu lieu le vendredi 12 décembre à 18h. Petits et grands ont pu découvrir la "Tambouille", petite cuisine musicale aux paroles "sucré salé".

Les appétits étant bien ouverts, nous avons tous, enfants, parents d'élèves, enseignantes et artistes, partagé le traditionnel verre de l'amitié.

Le père Noël nous a fait l'immense joie de nous rendre une petite visite fortement appréciée des enfants.

Le spectacle a été l'occasion de remettre aux parents d'élèves les chocolats vendus en novembre.

Cette année encore, cette opération a été un succès; elle permettra la réalisation de nombreux projets scolaires.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à cette vente, ainsi que les parents d'élèves pour leur implication.

Association cantine APEGC

L'APEGC vous présente ses meilleurs vœux pour 2015.

Lors de la réunion de septembre, le bureau a été modifié et compte maintenant de nouveaux membres.

Présidente : Leslie Perron d'Arras

Vice-présidente : Sabrina Guilhot

Trésorier : Frédéric Avrillon

Trésorier adjoint : Benoit Nagel

Secrétaire : Anne –Sophie Faugère

Secrétaire-adjointe : Cécilia Lenoir

L'année dernière, en plus de la gestion des menus, l'APEGC a financé les boissons du matin pour les maternelles durant toute l'année. Elle a également pris en charge le petit déjeuner et le pique-nique lors du voyage à Paris.

Nous avons aussi offert à tous les enfants de l'école un calendrier de l'avent, ainsi qu'une « semaine Noël » avec des repas de fêtes durant toute la semaine précédant les vacances de Noël.

L'association finance également le petit matériel consommable pour la garderie.

Nous comptons sur toutes les bonnes volontés pour participer aux réunions, dont la date se trouve sur les menus chaque mois.

Club des aînés de Manglieu

Le Club des Aînés de Manglieu voit son bureau reconduit à l'identique après l'assemblée générale qui a eu lieu le 12 janvier. Les 41 adhérents au club promettent de rester aussi dynamiques que l'année passée !

Ensemble à Manglieu

En prévision de l'exposition photos sur la mise en lumière des hameaux, petit patrimoine souvent méconnu de la population, un travail de recensement aura lieu et chacun est convié à participer à ce recensement. Prenez contact avec un membre de l'association ou avec Alain Jean-Baptiste Tél : 06 83 55 76 52 afin d'indiquer les éléments intéressants à photographier.

Merci de votre collaboration.

L'inauguration de l'exposition aura lieu le 21 juin avant que ne commence la Fête de la Musique.

Les Jeunes de Manglieu

Les jeunes encouragent les personnes à répondre à leur enquête de satisfaction en remettant leurs réponses en mairie.

Ils invitent également les jeunes nés en 1998 souhaitant rejoindre l'association à contacter le président, Bastien LOUBARESSE au 06.79.15.58.48.

Un repas dansant ainsi qu'un concours de belote seront organisés prochainement, les dates ne sont pas définies.

Amicale des sapeurs-pompiers

L'amicale des sapeurs-pompiers de Manglieu remercie l'ensemble de la population pour l'accueil chaleureux qui leur a été fait lors de la tournée calendriers.

Par ailleurs on vous donne rendez-vous pour notre traditionnel loto semi nocturne qui aura lieu le 21 février prochain.

Venez nombreux.

Les amis de l'Abbatiale

Bilan de la saison 2014

2 concerts ont eu lieu cet été 2014 : le 16 juillet les Chœurs d'Auvergne , le 14 août les Petits Chanteurs de la Cathédrale du Puy en Velay.

Ces 2 concerts ont réuni une assemblée importante et les recettes ont couvert les frais (cachet des artistes, frais de publicité et réception à l'issue du concert).

En novembre le Marché de Noël a attiré de nombreux habitants de Manglieu et nous avons pu dégager des recettes positives.

Nous comptons grâce à nos bénévoles faire poser les chéneaux manquants côté Nord de l'Abbatiale, un devis nous parviendra dans le mois qui vient. Par ailleurs avec l'appui de la commune nous espérons avoir un état des lieux en ce qui concerne la réparation de la toiture qui actuellement est en mauvais état : les fuites d'eau engendrent beaucoup d'humidité à l'intérieur, les bâtiments historiques s'y sont engagés.

En ce qui concerne l'été prochain, un seul concert est programmé le 4 juillet : il sera donné par le Rallye Trompes des Volcans (trompe de chasse et chants polyphoniques).

Nous espérons vous voir nombreux à cette manifestation.

**JE SUIS
CHARLIE**